

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES

**26^e RALLYE NATIONAL DU BASSIN ANNONÉEN
& 7^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE
COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN**

Gedimat
Delmonico Dorel

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
CHALLENGE LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE ALPES
CHALLENGE GEDIMAT DELMONICO-DOREL

Gedimat
Delmonico Dorel

01 & 02 MAI 2020

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS
AVEC LE CONCOURS DE NORD ARDÈCHE SPORT AUTO



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA HAUT-VIVARAIS - 236 rue Alexandre Dumas 07500 Guilhaierand-Granges
Tel : 06 62 14 90 15 Courriel : president@asahautvivarais.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	à réception du Visa FFSA
Ouverture des engagements :	Mercredi 26 février 2020
Clôture des engagements :	Mercredi 22 avril 2020
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 24 avril 2020 sur le site de l'ASA www.asahautvivarais.fr ainsi qu'au Parc de la Lombardière lors des reconnaissances
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 25 avril 2020 de 8h00 à 19h00 Vendredi 1 ^{er} mai 2020 de 8h00 à 19h00
Vérifications à	Parc de la Lombardière à Davézieux
Pré-vérifications administratives	Samedi 25 avril 2020 de 8h00 à 19h00
Administratives le :	Vendredi 1 ^{er} mai 2020 de 15h00 à 19h00
Techniques le :	Vendredi 1 ^{er} mai 2020 de 15h15 à 19h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 1 ^{er} mai 2020 à 18h30 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 1 ^{er} mai 2020 à 20h30 au Parc de la Lombardière
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 1 ^{er} mai 2020 à 20h30 au Parc de la Lombardière
Départ de :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 1 ^{er} mai à 8h00 (1 ^{er} VHC)
Arrivée à :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 1 ^{er} mai à 19h11 (1 ^{er} VHC)
Vérification finale :	Garage Guichard - Nicolas Vialette 07340 Peaugres
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 2 mai 2020, Parc de la Lombardière à Davézieux 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 2 mai 2020, Parc de la Lombardière à Davézieux 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 1er et 2 mai 2020, en qualité d'organisateur administratif, le 26^e Rallye national du Bassin annonéen et 7^e Rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 19/02/2020 sous le numéro N5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 162 en date du 25/02/2020.

Comité d'Organisation

Président : Paul Durand

Membres : Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 236 rue Alexandre Dumas 07500 Guilherand-Granges

Téléphone : 06 62 14 90 15 Courriel : president@asahautvivarais.fr

Permanence du Rallye : Parc de la Lombardière 07430 Davézieux pendant la durée de l'épreuve

Organisateur technique

Nom : Alain Bruyère, président de Nord Ardèche sport auto

Adresse : 217 chemin de la Vernas, Quartier Larma 07430 Bogy

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur	MORANGE Robert	Licence n°1981
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VEYRET Emmanuel	Licence n°1316
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	BESANÇON Monique	Licence n°9682
Commissaires Sportifs	PUYAU Véronique	Licence n°21585
	BEAL Georges	Licence n°2910
Directeur de Course	HÉRITIER Thierry.	Licence n°1713
Directeurs de course adjoints PC :		
Adjoint ES 1-4-7	VERNET Daniel	Licence n°147321
Adjoint ES 2-5-8	GUIN Alain	Licence n°3420
Adjoint ES 3-6-9	ROSSIGNOL Didier	Licence n°11521
Directeur de course adjoints délégués aux ES :		
Adjoint délégué ES 1-4-7	PASCAL Fabien	Licence n°154264
Adjoint délégué ES 2-5-8	CHAMPOMIER Cathy	Licence n°8654
Adjoint délégué ES 3-6-9	DESHAYES Catherine	Licence n°220855
Commissaire Technique responsable	OTTAVI Jean-Michel	Licence n°1534
Commissaires Techniques adjoints	CANEL Jean-Louis	Licence n°50539
	BOSSEAU Yannick	Licence n°223616
	MILAMAND Gérald	Licence n°29575
	PETITON Alain	Licence n°2732
	CARRÉ Jean-Claude	Licence n°13049
Médecin chef	Dr CADENCE Hubert	
Chargés des relations avec les concurrents	PITARCH Floréal	Licence n°2729
	SIMON Sylvie	Licence n°214749
Juges de faits	VERRIÈRE Fernand	Licence n°6123
	FAURE Marie-Noëlle	Licence n°20376
Commissaire sportif délégué à la publicité	VIRIEUX Patrice	Licence n°2909
Organisateur technique	BRUYÈRE Alain	Licence n°57808
Responsable des commissaires	BONALDI Jean-Jacques	Licence n°4055
Véhicule tricolore	VINCENT-GENOT Stéphane	Licence n°24887
	DIRY Nathalie	Licence n°210885
Véhicule balai	DUCLAUX Éric	Licence n°203416
Chargé des relations avec la presse	DURAND Paul	Licence n°250709
Classement informatique	LC Chrono	
Chronométrage libre au 1/10 ^e		
Tracking VDS Racing	BALLET Jean-Pierre	Licence n°22991
Speaker	MARIANI Anthony	Licence n°182243

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 26^e Rallye national du Bassin annonéen compte pour

- la Coupe de France des rallyes coef 3
- le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile
- le Challenge Gedimat Delmonico-Dorel coef 3

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications administratives.

Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA Haut-Vivarais : www.asahautvivarais.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt le Mercredi 26 février 2020, et au plus tard le **MERCREDI 22 AVRIL 2020**, à minuit.

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2020) postés au format pdf sur le site.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> **M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair** <<<<

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (rallye moderne + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 500 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 530 €
 - autres équipages : 550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

Un chèque de caution de 200€ par voiture (à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais), vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur et le boîtier de géolocalisation. Ce chèque sera restitué au retour du transpondeur et du boîtier de géolocalisation à l'issue du rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

Mercredi 22 avril 2020 à minuit
(cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^e Rallye du Bassin annonéen représente un parcours de 222,90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,20 km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1^{re} ÉTAPE – 1^{re} SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 1	TALENCIEUX	12,1 KM
ES 2	LA CANCE	13,0 KM
ES 3	COL DU FAYET	11,3 KM

1^{re} ÉTAPE – 2^e SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 4	TALENCIEUX	12,1 KM
ES 5	LA CANCE	13,0 KM
ES 6	COL DU FAYET	11,3 KM

1^{re} ÉTAPE – 3^e SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 7	TALENCIEUX	12,1 KM
ES 8	LA CANCE	13,0 KM
ES 9	COL DU FAYET	11,3 KM

TOTAL 109,2 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement aux dates et heures suivantes :

Samedi 25 Avril 2020 de 8 h 00 à 19 h 00

Vendredi 1^{er} Mai 2020 de 8 h 00 à 17 h 00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

CLASSEMENT SCRATCH		
	De 1 à 100 partants	101 partants et plus
1 ^{er}	650,00 €	850,00 €
2 ^e	400,00 €	550,00 €
3 ^e	240,00 €	400,00 €
4 ^e	160,00 €	250,00 €
5 ^e		150,00 €
6 ^e		100,00 €
TOTAL		2 300,00 €

CLASSEMENT PAR CLASSES			
	De 1 à 5 partants	De 6 à 15 partants	16 partants et plus
1 ^{er}	275,00€	550,00 €	550,00 €
2 ^e		275,00 €	275,00 €
3 ^e		180,00 €	180,00 €
4 ^e			120,00 €
TOTAL 1125,00 € x 22			24 750,00 €

Les classes suivantes seront regroupées : A5 et A5K, A6 et A6K, A7K et A7S

COUPE DES DAMES 300,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES

27 350,00 €

COUPES

Tous les équipages classés recevront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix qui suit le rallye.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.

7^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC ainsi que le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

1.1P. OFFICIELS

Identiques au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 7^e Rallye de véhicules historiques de compétition du Bassin annonéen compte pour :

La Coupe de France des rallyes VHC coefficient 2

Le Challenge de la Ligue du sport automobile Rhône Alpes

Le Challenge Gedimat Delmonico-Dorel coefficient 3

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt le Mercredi 26 février 2020, et au plus tard le
MERCREDI 22 AVRIL 2020, à minuit.

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso, 1^{re} page PTH et licence 2020) postés au format pdf sur le site.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair <<<<

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Nota : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 430 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 450 €
 - autres équipages : 470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 940 €

Un chèque de caution de 200€ par voiture (à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais), vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur et le boîtier de géolocalisation. Ce chèque sera restitué au retour du transpondeur et du boîtier de géolocalisation à l'issue du rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le mercredi 22 avril 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Pour être complète cette demande d'engagement devra comprendre la photocopie de la 1^{ère} page du PTH. Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements.

3.2 ÉQUIPAGES

Identique au règlement particulier du 26^e Rallye du Bassin Annonéen

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement particulier du 26^e Rallye du Bassin Annonéen de support.

Le 7^e Rallye National VHC partira avant le 26^e Rallye National du Bassin Annonéen.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **pour la première liste** : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**
 - **Les voitures du groupe Classic de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié

Ces voitures sont répertoriées par Groupe :

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - TC Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT 6 Grand Tourisme de Série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial/GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N

GROUPE A

GROUPE B

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

À l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHJC, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

À aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux règles spécifiques de rallyes VHC FFSA.

La remise des prix aura lieu le Samedi 02 mai 2020 après l'arrivée du dernier concurrent VHC au Parc de la Lombardièrre à DAVÉZIEUX.

Il n'y aura pas dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.